

RAPPORT

de la FAO

PREMIERE SESSION DE LA

COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APTEUSE

Rome, 27 - 30 juillet 1954

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

FAO/54/8/4710

TABLE DES MATIERES

	Page
Introduction .....	1
Résumé des recommandations et des décisions .....	2
Liste des Participants .....	4
Résumé des travaux .....	8

RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION DE LA  
COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE

INTRODUCTION

La création de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse a été décidée en décembre 1953 par la Conférence de la FAO (septième session, résolution No. 33).

L'Acte constitutif de cette Commission devait entrer en vigueur conformément aux dispositions de l'Article XIX, dès que le Directeur général de la FAO aurait reçu les avis d'acceptation de six Etats Membres de l'Organisation. Le Danemark, l'Irlande, les Pays-Bas, la Norvège, le Royaume-Uni et la Yougoslavie ayant déposé leurs instruments d'acceptation, la Commission a été officiellement constituée le 12 juin 1954, date du dépôt du dernier instrument; le Directeur général de l'Organisation en a informé toutes les nations européennes et a fixé au 27 juillet 1954 l'ouverture de la première session de la Commission.

Cette première session a été consacrée à l'élection du Président et des Vice-Présidents de la Commission et des membres du Comité exécutif, à l'examen des questions administratives intéressant les fonctions de la Commission et à l'organisation de ses premiers travaux.

## RESUME DES RECOMMANDATIONS ET DES DECISIONS

L'attention des Etats Membres a été appelée sur certaines des obligations qui découlent pour eux de l'acceptation de l'Acte constitutif. La Commission leur a en particulier recommandé de prendre des dispositions pour assurer l'identification régulière des virus; de mettre des spécialistes à la disposition d'autres pays où une assistance technique serait nécessaire; et d'apporter le cas échéant des améliorations au mode de présentation et d'établissement des rapports. Les sessions ordinaires de la Commission auront lieu chaque année au mois de mars, à moins qu'il n'en soit autrement décidé.

Sous réserve de l'approbation du Directeur général de la FAO, il a été décidé d'inviter Sir Thomas Dalling à assumer les fonctions de Secrétaire de la Commission et de recruter, pour l'assister dans sa tâche, un vétérinaire et un employé de bureau.

Le Secrétariat de la Commission a pour tâche immédiate de: procéder à l'analyse détaillée des réponses au questionnaire; poursuivre dans différents pays l'examen des problèmes soulevés dans le questionnaire;

visiter certains pays en vue d'accroître le nombre des membres de la Commission et de recueillir de nouveaux renseignements pour renforcer l'efficacité de la lutte contre la fièvre aphteuse; examiner sur place les méthodes appliquées pour établir les rapports et fournir des avis à ce sujet;

entretenir des contacts personnels étroits avec l'OECE et d'autres organisations internationales;

organiser les réunions du Comité consultatif mixte de la recherche sur la fièvre aphteuse;

préparer et tenir à jour un registre des stocks de virus et de vaccins;

étudier avec l'OIE l'ensemble de la question de la standardisation des produits et des techniques intéressant le diagnostic de la fièvre aphteuse et la lutte contre cette maladie;

étudier, en collaboration avec l'OIE, la question du commerce international de la viande;

se tenir au courant de l'apparition de la maladie dans les pays situés hors d'Europe, et des mesures prises pour la combattre.

Le traitement et les frais de voyage du vétérinaire qui doit être nommé, ainsi que le traitement de sa secrétaire, seront, bien entendu, à la charge de la Commission.

#### Règlement intérieur et Règlement financier

La Commission a décidé de demander au Directeur général de la FAO de faire préparer un projet de Règlement intérieur et de Règlement financier, à soumettre à la prochaine session de la Commission.

#### Adhésions

La Commission a considéré que l'une des tâches importantes et urgentes du Secrétariat devrait être d'établir des contacts avec les pays qui ne font pas partie de la Commission, afin de les engager à donner leur adhésion.

#### Sessions ordinaires de la Commission

A moins qu'il en soit autrement décidé, les sessions ordinaires de la Commission auront lieu chaque année, au mois de mars, dans les conditions prévues par les Articles III et VI de l'Acte constitutif.

La prochaine réunion du Comité exécutif aura lieu immédiatement avant la prochaine session ordinaire de la Commission.

LISTE DES PARTICIPANTS

DELEGUES

DANEMARK

M. F. Wøldike Nielsen  
Vétérinaire principal  
Nyropsgade 37  
Copenhague

M. Poul Meyer  
Chef de service adjoint  
Ministère de l'Agriculture  
Copenhague

IRLANDE

Mr. J.C. Nagle  
Assistant Secretary General  
Department of Agriculture  
Dublin

Mr. Patrick A. Rogan  
Director of Veterinary Services  
Department of Agriculture  
Dublin

PAYS BAS

M. Jacques M. Van den Born  
Vétérinaire principal  
99, Prins Mauritslaan  
La Haye

M. H.S. Frenkel  
Directeur de l'Institut national  
de recherches vétérinaire  
Amsterdam

M. Carolus Eygenraam  
Attaché agricole  
Via P.S. Mancini  
Rome

NORVEGE

M. H. Baggerud  
Directeur général adjoint  
du service vétérinaire  
2, Kronprinsengate  
Oslo

UNITED KINGDOM

Mr. J.N. Ritchie  
Chief Veterinary Officer  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
Hock Rise, Tolworth, Surbiton  
Surrey (England)

YUGOSLAVIE

M. Sava Mihajlović  
Directeur du Service vétérinaire  
fédéral  
Belgrade

M. Marko Misajlović  
Directeur de l'Institut des vaccins  
contre la fièvre aphteuse  
Subotica

M. V. Ilić  
Secrétaire du Service vétérinaire  
fédéral  
Belgrade

M. E.C. Lloyd  
Vétérinaire de la FAO (PEAT)  
c/o TAB Liaison Officer for Yugoslavia  
P.O. Box 644  
Belgrade

OBSERVATEURS

AUTRICHE

M. Michael Vogler, Min. Rat,  
Landwirtschaftsministerium  
Vienne

BELGIQUE

M. R. Duhaut  
Directeur général des services  
de l'élevage  
125, rue W. Cavell Uccle,  
Bruxelles

FINLANDE

M. Martti Salomies  
Secrétaire, Légation de Finlande  
49, Via dei Monti Parioli  
Rome

FRANCE

M. Gilles Curien  
Secrétaire, Ambassade de France  
Palais Farnese  
Rome

HONGRIE

M. Giovanni Dobai  
Attaché de Légation  
Légation de Hongrie  
Rome

ITALIE  
M. Raffaello Zeetti  
Inspecteur vétérinaire  
1, Piazza Dalmazia  
Rome  
  
M. G. Boldrini  
1, Piazza Dalmazia  
Rome

ROUMANIE  
M. Ion Lemnaru  
Secrétaire, Légation de Roumanie  
Rome  
  
Mlle Anca Magheru  
Secrétaire, Légation de Roumanie  
Rome

ESPAGNE  
M. E. Morales y Fraile  
Attaché agricole  
Ambassade d'Espagne, 23 Via Lima  
Rome

SUEDE  
M. Claes de König  
Premier Secrétaire, Légation de Suède  
Rome

TURQUIE  
M. Faruk Barim  
Chef du Département des maladies  
infectieuses  
Ankara

U.R.S.S.  
M. S. Mikhailov  
Conseiller près l'Ambassade de  
l'U.R.S.S.  
5, Via Gaeta  
Rome

ORGANISATIONS INTERNATIONALES (OBSERVATEURS)

OFFICE INTERNATIONAL  
DES EPIZOOTIES : Prof. G. Flückiger  
Directeur de l'Office vétérinaire  
fédéral  
85, Viktoriastrasse  
Berne (Suisse)

ORGANISATION EUROPEENNE  
DE COOPERATION ECONOMIQUE : M. B.L. Rowan  
Chef de la Division de la Productivité  
alimentaire et agricole  
Agence européenne de productivité  
Château de la Muette  
Rue André Pascal, Paris XVI<sup>e</sup> (France)



CONFEDERATION EUROPEENNE  
D'AGRICULTURE

M. L.A. Carreri  
Confédération européenne  
d'Agriculture  
22, Via Andrea Vesalio  
Rome

FOREIGN OPERATIONS  
ADMINISTRATION

Mr. Charles M. Elkinton  
Director, Food and Agriculture,  
USRO, 2, rue St-Florentin,  
Paris

PERSONNEL DE LA FAO

M. K.V.L. Kesteven  
Chef de la Sous-division de la  
Production animale  
Division de l'Agriculture  
FAO  
Rome

Sir Thomas Dalling  
Vétérinaire en chef  
Sous-division de la Production  
animale  
Division de l'Agriculture  
FAO  
Rome

M. N.R. Reid  
Vétérinaire  
Sous-division de la Production  
animale  
Division de l'Agriculture  
FAO  
Rome

BUREAU

M. J.C. Nagle	- Président
M. J.M. Van den Born	- Vice-Président
M. S. Mihajlović	- Vice-Président
Sir Thomas Dalling	- Secrétaire technique

## RESUME DES TRAVAUX

M. Ralph W. Phillips, Directeur-adjoint de la Division de l'Agriculture, a ouvert la session et présenté le Directeur général de la FAO, Souhaitant la bienvenue aux délégués, M. P.V. Cardon a souligné que les travaux de la Commission présentent non seulement une grande importance pour l'Europe mais ont également une valeur d'exemple pour d'autres parties du monde où la lutte contre la fièvre aphteuse présente un intérêt vital. L'orateur a exprimé l'espoir de voir s'accroître le nombre des membres de la Commission.

M. J.C. Nagle a été élu Président de la Commission; MM. J.M. Van den Born (Pays-Bas) et Sava Mihajlovic (Yougoslavie) ont été élus Vice-Présidents.

Le Président a soulevé un certain nombre de questions de procédure. Il a été décidé d'admettre aux réunions de la Commission et de ses Comités, jusqu'à la prochaine session ordinaire de la Commission, des observateurs pour des pays ou des organisations internationales.

La délégation de Yougoslavie a proposé d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour: "Destruction des carcasses des animaux utilisés pour la production de vaccins". Ainsi amendé, l'ordre du jour provisoire a été adopté.

Un Comité exécutif a été constitué comme suit: J.C. Nagle (Président), Van den Born et Sava Mihajlovic (Vice-Président), F. Wøldike Nielsen, H. Baggerud et J.N. Ritchie.

La délégation du Danemark a déclaré que ce pays s'intéresse à la Commission, bien que son espoir de voir l'Allemagne occidentale en faire partie ait été déçu. En fait, le Danemark avait à un certain moment posé comme condition à sa participation que l'Allemagne occidentale serait également membre de la Commission. Il a maintenant donné son adhésion malgré l'absence de l'Allemagne occidentale, mais il suivra attentivement les progrès de la Commission au cours des douze ou vingt-quatre prochains mois, avant de décider s'il y a lieu ou non de continuer d'en faire partie.

La délégation des Pays-Bas a regretté que ni l'Allemagne occidentale ni la Belgique ne soient devenues membres de la Commission. Les Pays-Bas considèrent cependant qu'il est préférable d'assurer dès maintenant le démarrage de la Commission, afin d'être prêts à faire face à toute nouvelle épidémie de fièvre aphteuse.

La délégation du Royaume-Uni, tout en reconnaissant qu'il eût été préférable d'avoir une participation plus large, a estimé que la Commission devait maintenant se mettre au travail.

La délégation de la Yougoslavie a regretté également que la participation soit réduite, mais a exprimé sa conviction que, même dans sa forme actuelle, la Commission est en mesure de faire du bon travail et de dresser des plans très satisfaisants pour l'avenir.

La délégation de la Norvège, partageant le point de vue exprimé par la délégation du Danemark, a précisé que la Norvège pourrait être amenée à envisager de se retirer de la Commission si le nombre de ses membres ne devait pas augmenter dans un proche avenir.

Le représentant de l'OECE a déclaré que son Organisation s'intéresse vivement aux travaux de la Commission et se félicite de l'initiative qu'a prise la FAO en créant cette Commission et en assurant la mise en marche du travail. Certains délégués ont, lui semble-t-il, fait preuve de trop de pessimisme car, même sans être nombreux, on peut faire de bon travail. A son avis, les observateurs présents pourraient faire beaucoup pour inciter leurs pays respectifs à se joindre à la Commission.

L'observateur pour la FOA a formé des vœux pour le succès des travaux de la Commission. La FOA n'ignore pas que la fièvre aphteuse constitue pour l'Europe occidentale un problème de la plus haute importance; elle s'efforce, à travers l'OECE, d'aider les pays à lutter contre ce fléau, et l'orateur s'est déclaré certain qu'elle poursuivra dans cette voie.

L'observateur pour la CEA rappelle les dommages infligés à l'Europe par les récentes épidémies de fièvre aphteuse. La CEA appuiera la Commission dans ses efforts dont elle reconnaît l'importance.

L'observateur pour l'Italie a expliqué que si l'Italie n'a pas encore donné officiellement son adhésion, le gouvernement se préoccupait activement d'accomplir les formalités nécessaires à cet effet. La ratification par le Parlement n'est plus qu'une question de temps.

La délégation de l'Irlande a insisté sur la nécessité d'assurer une plus large participation aux travaux de la Commission.

L'observateur pour la Belgique a expliqué qu'il était nécessaire pour chaque pays d'avoir sa propre organisation et a exposé la manière dont la Belgique avait fait face aux nombreuses épidémies qui se sont déclarées au cours de ces dernières années. La Belgique est très exposée et il lui est indispensable de disposer de fortes quantités de vaccins pour couvrir les besoins du pays.

Résumant cette partie des débats, le Président a mis en parallèle l'optimisme d'organismes tels que la FOA et l'OECE et le point de vue un peu pessimiste exprimé par les délégations de certains pays. Il a exprimé la conviction que, malgré ses débuts modestes, la Commission deviendrait un organisme extrêmement utile.

Le Comité exécutif s'est réuni les 27 et 28 juillet. Le rapport de la réunion du Comité spécial pour la lutte contre la fièvre aphteuse, qui a eu lieu à Rome du 21 au 23 septembre 1953 ainsi que le résumé des réponses reçues au questionnaire ont été utilisés comme documents de travail.

Le Comité exécutif a soumis le rapport ci-après, que la Commission a accepté et a décidé d'incorporer à son propre rapport.

#### Personnel

En ce qui concerne le Secrétariat de la Commission, le Comité exécutif a unanimement recommandé de prier le Directeur général de nommer Sir Thomas Dalling aux fonctions de Secrétaire. Il sera certes difficile à la FAO de mettre les services de Sir Thomas Dalling à l'entière disposition de la Commission pendant des périodes prolongées, mais, étant donné l'importance du travail de la Commission et la nécessité de lui assurer immédiatement un bon départ, on espère que cette requête pourra être favorablement accueillie.

Il conviendrait que, pendant cette période, Sir Thomas soit assisté dans sa tâche par un vétérinaire éprouvé qui serait recruté à plein temps. Si ses services sont jugés satisfaisants par la Commission, ce vétérinaire pourrait par la suite assumer les fonctions de Secrétaire. Les membres du Comité exécutif ont été invités à soumettre des candidatures, qui devront parvenir au Directeur général de la FAO avant le 15 septembre 1954.

#### Coopération avec les organismes internationaux

Le Comité exécutif a pleinement conscience de la nécessité d'une coopération très étroite de la Commission avec l'OIE, l'OECE et tout autre organisme international qui s'intéresse à la lutte contre la fièvre aphteuse. A cet égard, il a été décidé que le Secrétariat de la Commission entretiendrait des contacts personnels aussi étroits que possible avec l'OIE, et que le Secrétaire serait en outre appelé à passer au bureau de l'OIE une grande partie du temps dont il disposera.

#### Consultations techniques

Afin que tous les pays européens désirant une assistance puissent bénéficier d'avis techniques au sujet de la fièvre aphteuse, il est recommandé d'organiser des échanges internationaux d'experts particulièrement qualifiés. On espère que la FAO examinera avec bienveillance les requêtes d'assistance technique. A ce propos, le Comité a pris note des travaux déjà exécutés par la FAO dans deux pays d'Europe. Il a été décidé que le Secrétariat de la Commission se chargerait également de cette question et de tout autre problème intéressant le travail de la Commission.

#### Documentation

En ce qui concerne la nécessité de recueillir des renseignements, il a été décidé de donner suite aux propositions du Comité spécial qui, lors de sa réunion de septembre, avait déclaré ce qui suit:

"Le travail en vue de rassembler des informations importantes et complètes sera exécuté en coopération avec l'OIE. Le Comité recommande particulièrement qu'une étude soit entreprise au plus tôt ayant pour objet l'actuel système international de documentation, que l'échange direct d'informations entre les pays sur l'éclosion de la maladie soit encouragé;

et que des informations sur toute apparition de nouveaux foyers soient envoyées à l'OIE et à la Commission, surtout en ce qui concerne les points suivants:

l'endroit de l'éclosion du foyer et le type de virus, par télégramme;

l'étendue des foyers;

le nombre et les espèces d'animaux atteints;

la source probable de l'infection;

le caractère de la maladie, surtout en ce qui concerne sa virulence et sa rapidité de propagation.

"En même temps les pays devront soumettre un rapport sur la situation créée par l'apparition d'un foyer en mentionnant particulièrement les possibilités de propagation et l'importance de cette éclosion. Il a été trouvé nécessaire de développer un système de référence sur cartes géographiques pour indiquer l'endroit des foyers."

Le Comité a reconnu toute l'importance de la recommandation faite par le Comité spécial au sujet des rapports qui doivent être envoyés au moment où la maladie se déclare et au cours de son évolution. On a estimé que l'évaluation de l'état des foyers pourrait permettre de renforcer les mesures préventives dans les pays limitrophes.

Il a été décidé que le Secrétariat aiderait les pays à procéder à de telles évaluations et à établir leurs rapports et se chargerait, en coopération avec l'OIE, d'assurer la diffusion rapide de tous les renseignements pertinents.

#### Travaux de recherche

L'observateur de l'OECE a mentionné qu'il se pourrait que l'Agence européenne de productivité accorde des crédits pour certains projets de caractère pratique, afin d'aider la Commission dans son travail. Le Comité s'est félicité de cette possibilité. Il a confirmé que la liste de projets préparée par le Comité spécial présente un très grand intérêt et que les résultats des études prévues trouveront une application immédiate dans la lutte contre la fièvre aphteuse. Le Groupe de travail de la santé animale de l'OECE a déjà indiqué que trois études de ce genre justifiaient un appui immédiat, à savoir: la vaccination polyvalente, la valeur relative de l'injection de vaccins par les voies intradermique et souscutanée et la durée de l'immunité après la vaccination. Tenant compte de cette attitude et de l'intérêt manifesté par l'OIE, il a été décidé que le Secrétariat s'efforcera de favoriser la création, par la Commission, l'OIE et l'OECE, d'un Comité consultatif restreint. Ce Comité mixte serait chargé d'examiner le champ de la recherche et tous les sujets d'étude proposés en septembre par le Comité spécial auxquels ont été ajoutées les deux questions suivantes: 1) influence des épizooties très étendues sur la production de virus destinés à la fabrication des vaccins et 2) moyen de s'assurer de la validité des méthodes utilisées pour se débarrasser des carcasses des animaux ayant servi à la production de vaccins. On a estimé qu'en dehors des trois sujets déjà recommandés par le Groupe de travail de l'OECE, il se pourrait qu'une priorité doive être accordée à d'autres questions: mais un état de tous les travaux actuellement entrepris par différentes institutions de recherche aiderait le Comité mixte à se prononcer.

Il se peut qu'il existe également, en dehors de l'OECE, d'autres possibilités d'obtenir des crédits.

#### Standardisation des produits utilisés pour le diagnostic et la lutte anti-aphteuse.

Le Comité a été informé qu'un Comité de l'OIE étudiait dans son ensemble le problème de la standardisation des produits biologiques. A une réunion récente de ce Comité, il a été décidé qu'il conviendrait maintenant de s'occuper de la standardisation des sérums utilisés pour l'identification des différentes variétés de virus de la fièvre aphteuse. Le Secrétariat a été invité à coopérer avec ce Comité.

Le Comité exécutif a également reconnu la nécessité de disposer, pour la fabrication des vaccins, de variétés de virus dont la valeur comme antigènes soit connue.

Des dispositions devraient être prises afin qu'un institut soit chargé d'entretenir des stocks de ces virus et de constituer, aux fins de distribution à d'autres institutions, des stocks de sérums standards. Toutefois, ne seront distribuées que des souches de virus des types A, O et C. Le Comité a estimé que la "Virus Research Station", de Pirbright (Angleterre) réunissait les conditions nécessaires pour remplir cet office et a prié le Directeur général de la FAO de se mettre en rapport avec le Gouvernement du Royaume-Uni afin de voir si des dispositions pourraient être prises en ce sens.

Le Comité a en outre beaucoup insisté sur la nécessité d'uniformiser les techniques et les méthodes d'interprétation des tests d'identification des virus. A ce propos, le Comité exécutif a fait sienne la recommandation adoptée par le Comité spécial en septembre concernant l'organisation de séminaires; il a été décidé que le Secrétariat collaborerait dans ce domaine avec l'OECE et l'OIE.

#### Registre des stocks

Les réponses au questionnaire ayant été fournies à des dates différentes, les indications reçues ne permettent pas d'établir un registre des stocks de vaccins et de virus. Il a donc été décidé d'inviter le Secrétariat de la Commission à établir dès que possible un tel registre et à le tenir à jour.

#### Questionnaire

Seize pays ont répondu au questionnaire. Un grand nombre de renseignements très intéressants ont été fournis et il sera nécessaire de les examiner en détail afin de pouvoir connaître exactement la situation de chaque pays en ce qui concerne la fièvre aphteuse. Il a été décidé d'inviter le Secrétariat à poursuivre l'examen des réponses reçues et à utiliser le questionnaire pour continuer à procéder à des échanges de vues avec les différents pays.

### Identification des virus

Le Comité a approuvé le point de vue exprimé au mois de septembre par le Comité spécial au sujet de l'importance de l'identification des virus. Il a recommandé de procéder régulièrement à cette identification au cours des épidémies; il a particulièrement insisté sur la nécessité de procéder à l'identification dans les foyers d'origine (foyers d'éclosion n'ayant aucune connexion apparente avec ceux du pays considéré) ainsi que dans les foyers d'éclosion où le vaccin semble n'avoir pas assuré une protection efficace et dans ceux où seuls les porcs sont apparemment affectés.

### La fièvre aphteuse dans les pays situés hors d'Europe

Il a été décidé que la Commission s'efforcerait d'obtenir aussitôt que possible, par l'intermédiaire de la FAO, de l'OIE et d'autres organisations, des renseignements sur les épidémies de fièvre aphteuse et les mesures prises pour les combattre dans les pays situés hors d'Europe; de cette manière, les précautions voulues pourront être prises pour empêcher l'introduction de la maladie. La Commission, consciente des graves conséquences que pourrait avoir l'introduction d'un type quelconque de virus, a estimé qu'au cas où un virus exotique serait introduit en Europe, il lui appartiendrait d'indiquer dans un très bref délai les précautions à prendre et de s'employer à faire adopter des mesures radicales de destruction.

### Commerce international de la viande

L'attention a été appelée sur l'importance qu'il convient d'attacher au commerce international de la viande dans la lutte contre la fièvre aphteuse; il a été décidé d'inviter le Secrétariat à collaborer avec l'OIE pour recueillir des renseignements et étudier cette question.

### Finances et budget

La Commission a insisté pour que les Etats Membres s'acquittent rapidement de leurs contributions, qui s'élèvent, pour 1954, à 50 pour cent du montant indiqué à l'Annexe I de l'Acte constitutif de la Commission.

En ce qui concerne la monnaie des contributions, la Commission a jugé bon de se conformer à la pratique suivie en la matière par la FAO.

Il a été indiqué, au nom de la FAO, que le traitement de Sir Thomas Dalling et les frais afférents aux voyages qu'il effectuera en tant que Secrétaire de la Commission et pour le compte du Comité exécutif ne seraient pas imputés à la Commission. Si, toutefois, des déplacements importants, qui ne seraient pas couverts par les crédits inscrits au budget ordinaire de la FAO, devaient avoir lieu pour le compte de la Commission, un certain montant pourrait être imputé à ce titre à la Commission.

